

10^{c.} Journal du Lot 10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le formel engagement de M. Briand. — Les compagnies américaines s'efforcent d'équilibrer leur budget. L'exemple n'est pas suivi par le gouvernement français qui gaspille les millions pour l'Ouest-Etat. On n'a pas d'argent pour élever les salaires insuffisants du personnel enseignant, mais on augmente des fonctionnaires de l'Etat de 35.000 francs par an !... — La grève anglaise. — France, Russie et Amérique. — Après l'équipée de Charles.

Le discours de M. Briand au Sénat est un réconfort pour le pays. « Demain, a dit le président du Conseil, je proclame ici hautement et fermement, demain, si, l'échéance arrivée, l'Allemagne essaie par de nouvelles tergiversations de se soustraire à ses obligations, c'est une main ferme qui s'abattra sur son collet. »

Il ne s'agit plus de vagues menaces. C'est l'engagement formel de mettre par la force, — seul argument compris par la Prusse, — un terme aux tergiversations des vaincus.

M. Briand a clairement défini l'attitude de ces derniers : « Tant qu'elle ne sera pas acculée à la minute suprême où il faudra qu'elle s'exécute sous peine d'empirer sa situation, l'Allemagne tergiversera. »

Or, la minute suprême est à l'échéance du 1^{er} mai. Dans vingt jours les Germains s'exécuteront ou les Alliés agiront. Ces derniers n'ont plus la possibilité d'un recul, après la ferme déclaration de M. Briand, sous peine de donner aux vaincus le droit de nous baffouer sans mesure.

Deux ans de patience, deux ans de conciliation pour aboutir à ce singulier résultat de voir l'agresseur nier sa responsabilité et répudier sa dette, voilà qui nous donne le droit de rappeler la Prusse à la réalité par la force.

L'heure de l'expiation approche. Les Alliés sauront rester fermes, unis, inébranlables dans leur volonté d'entrer enfin dans la voie des réalisations.

En Amérique, comme chez nous, la guerre a créé une situation exceptionnelle qui, en provoquant la vie chère, a fait hausser les salaires. Le coût de la vie ayant une tendance à la baisse, il devient indispensable, afin de lutter contre la concurrence allemande en particulier, d'envisager la révision de ces salaires, — uniquement, bien entendu, en suivant le fléchissement réel du prix de la vie. La question est à l'état aigu en Amérique.

Menaçés de banqueroute, les compagnies de chemins de fer américains, écrit le *Reveil Economique*, soutenues par l'opinion publique et les groupements industriels, bancaires et agricoles, s'efforcent de réduire dans la proportion d'environ 20 0/0 les traitements de leurs manœuvres et agents non spécialisés. Les deux grands réseaux de l'est (Pennsylvania et New-York Central), iraient même jusqu'à 22,5 0/0, ce qui leur procurerait une économie de 28 millions de dollars.

L'intérêt général qui réclame une baisse du prix des transports et s'oppose à ce que fassent faillite les réseaux de chemins de fer, semble devoir l'emporter contre toute autre considération en cette délicate matière.

Les compagnies montrent que leur détresse financière ne peut que les conduire à une insolvabilité que seule l'aide de la patience de leurs créanciers. Elles font valoir auprès de leurs employés que s'il leur fallait faire face à leurs engagements, elles seraient dans l'impossibilité d'y souscrire et que, si la situation se prolongeait, elles ne seraient bientôt plus en mesure de les payer eux-mêmes.

Sauf à Atlanta, où l'annonce d'une réduction prochaine des salaires a déclenché une grève, l'éventualité de cette mesure radicale ne soulève pas d'incidents et les employés paraissent jusqu'ici comprendre qu'il vaut mieux s'incliner que de courir les risques d'un chômage et d'un licenciement qui les attendraient davantage encore, tout en léssant l'intérêt économique de leur pays. Voilà comment les compagnies

étrangères, administrées par des particuliers, s'efforcent d'équilibrer leur budget.

Est-ce ainsi, qu'opère, chez nous, l'Etat administrateur de « l'Ouest », l'Etat qui proclame, par la voix du ministre des finances, qu'il faut « réaliser des économies » ?

Hélas !... M. Jeanneney dans son rapport au Sénat sur le budget des chemins de fer de l'Etat, établit que le gaspillage est la plus scandaleuse que jamais.

Des chiffres : En 1920, il y avait, à l'administration centrale des chemins de fer de l'Etat, 19 fonctionnaires dont les traitements allaient de 8.000 à 35.000 francs.

En 1921, on ajoute un fonctionnaire nouveau et les traitements sont portés de 18.000 à 70.000 francs !... Ainsi, au moment où l'on peut espérer que le coût de la vie va fléchir, on double, et au-delà, le traitement de ces fonctionnaires.

En outre, un arrêté ministériel du 24 août 1920, décide que ces dispositions entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1919, soit un rappel de 20 mois de majorations.

Ecoutez, maintenant, les conclusions du rapporteur :

« 1^o Le traitement de début du directeur et des deux sous-directeurs du réseau d'Etat a été porté, le 24 août dernier, de 25.000 à 50.000 francs, et le traitement maximum de 35.000 à 70.000 francs, sans que les Chambres aient été saisies de ces mesures, maintenant exécutées, et qui furent prises moins d'un mois après le vote du budget ;

« 2^o Le traitement global des 19 fonctionnaires de l'administration du réseau d'Etat était, avant l'arrêté ministériel du 24 août, de 432.000 francs. Pour les 20 fonctionnaires actuels, il est de 711.000 francs. La différence pour l'année entière est de 279.000 francs, soit 23.250 francs par mois. En outre, un rappel de 20 mois ayant été accordé, c'est une somme de 465.000 francs (un demi-million) qui a été, d'un seul coup, répartie entre 20 personnes. »

Il est probable, ajoute M. Jeanneney, qu'on a dû procéder de même pour les 130 autres fonctionnaires de l'exploitation, du matériel et de la traction.

Et tandis qu'en haut lieu on gaspille les millions, on écrase d'impôts le commerce et l'industrie, on condamne à des peines sévères les petits trafiquants qui auront vendu une denrée avec un majoration « illicite » de 50 centimes, mais on se garde de pourchasser les gros marchands qui ont volé des millions à la Nation. — exemple : affaire des Mistelles !

Tout cela est purement scandaleux et de nature à décourager le contribuable honnête qui trime toute l'année pour payer consciencieusement les taxes dont on le submerge.

Mais combien l'Etat est bienvenu, n'est-ce pas, à refuser une légitime augmentation aux membres du personnel enseignant qui ont des salaires notoirement insuffisants, quand il porte, sans en saisir les Chambres, de 35 à 70.000 francs les traitements des gros fonctionnaires de la compagnie de l'Ouest et qu'il leur verse des millions pour rappel de traitement !...

Cette manière de « faire des économies » paraît être la règle générale dans toutes les administrations. MM. Charles Dumont et Bokanowski, rapporteurs généraux de la Commission des finances à la Chambre, sont catégoriques sur ce point. Ils affirment que les budgets sont tournés en dérision ; les crédits votés sont dépassés ; des crédits supplémentaires deviennent un moyen commode de couvrir après coup de criantes irrégularités !...

C'est partout, le gaspillage et la gabegie. Comment nos gouvernants ne comprennent-ils pas que la République a tout à perdre au maintien de pareils scandales ?

Nos alliés Anglais traversent une crise d'une particulière gravité. Toutes les tentatives de conciliation pour mettre fin à la grève des mineurs ont échoué et les dockers, comme les cheminots, se sont déclarés prêts à soutenir les grévistes.

Le mouvement est général. Les mineurs ont même empêché la manœuvre des pompes et nombre de puits sont déjà inondés ; c'est un second désastre ajouté au premier.

Les Anglais semblent décidés à enrayer le mouvement en employant les marins à sauvegarder les mines encore intactes et à « dénoyer » celles qui sont inondées. Cela n'ira pas sans des heurts violents qui compliqueront encore la situation.

La grève est motivée par une question de salaires. La vraie raison est d'ordre plus général. L'Angleterre subit une crise économique formidable qui paralyse son commerce et son industrie. La faute en est aux agitateurs qui maintiennent le change à un taux élevé pour édifler des fortunes rapides. Ces manœuvres ont pour résultat d'écartier, du marché anglais, les acheteurs étrangers, qui ne peuvent payer les produits deux ou trois fois leur valeur réelle. L'Angleterre vivait surtout d'exportations, on comprend combien l'abstention des acheteurs étrangers acroît le marasme industriel chez nos voisins.

Les producteurs ont voulu essayer de réduire leurs prix prohibitifs en abaissant le prix de revient, d'où nécessité de réduire les salaires. Les mineurs n'ont rien voulu entendre. Ils sont résolus à une lutte décisive pour laquelle ils semblent pouvoir compter sur de puissants concours.

Trouvera-t-on un terrain d'entente ? Souhaitons-le, un pareil conflit pouvant avoir de terribles conséquences, par ses répercussions, dans une Europe déjà bien déséquilibrée au point de vue économique !

La question russe préoccupe à juste titre tous les pays.

L'Angleterre a conclu un accord commercial avec Lénine. Lloyd George espère trouver en Russie d'immenses débouchés pour l'écoulement des produits qui s'accumulent dans les stocks britanniques.

Les Etats-Unis, l'Italie, la Suède, la Norvège, bien d'autres encore veulent traiter avec Moscou. La France peut-elle se désintéresser totalement des choses russes alors que tant de milliards nous sont dus par la Russie ?

Le Sénat s'est occupé de la question.

En un excellent discours, M. de Jouvenel, sénateur de la Corrèze, a suggéré une entente franco-américaine, avant que les Etats-Unis aient conclu un accord semblable à celui de Londres.

M. de Jouvenel a déclaré que la France avait le droit d'obtenir de ses alliés les garanties qui lui sont dues comme créancière de la Russie. Elle demande que, dans les accords qui se préparent, les dictateurs de Moscou ne puissent consentir de concessions qui portent atteinte aux droits des prêteurs français. C'est normal. Satisfactions ne nous a pas été donnée par l'Angleterre. Serons-nous plus heureux avec l'Amérique ?

C'est le devoir du gouvernement de chercher à obtenir ce résultat.

A ce point de vue, l'intervention heureuse de M. de Jouvenel peut être féconde.

En dépit de sa maladie diplomatique, Charles n'a pu rester en Hongrie. La Tchéco-Slavie, la Yougo-Slavie, la Roumanie, l'Italie avaient posé un ultimatum, approuvé par l'Entente, qui a subitement calmé la fièvre de l'ex-monarque et l'a décidé à reprendre le chemin de l'exil.

La farce est terminée. Il reste à édifier ceux de nos compatriotes qui, par une aberration inconcevable, souhaitaient le succès de Charles, sous prétexte que sa femme est une princesse d'origine française.

Si l'ex-souverain avait réussi à remonter sur le trône de Hongrie, il aurait intrigué jusqu'au jour où le gouvernement de Vienne l'aurait acclamé empereur d'Autriche.

C'eût été un coup terrible porté à nos amis roumains, serbes, tchécoslovaques qui furent des alliés fidèles au cours de la grande guerre. Mais le danger n'eût pas été moindre pour l'Italie. C'était l'agitation à jet continu au centre de l'Europe. C'était, surtout, un encouragement au kaiser à suivre le mouvement.

Après Constantin, après Charles, Guillaume devait reprendre le chemin de Berlin. De ce jour, les traités de Versailles et de St-Germain, déjà si mal en point, étaient complètement annihilés.

Constantin revenu à Athènes a déclenché une guerre nouvelle en Asie... guerre où ses troupes paraissent en fâcheuse posture, mais enfin la conclusion était imprévue. Charles à Bu-

dapest, puis à Vienne, c'eût été le début d'une agitation grave dans le Vieux-Continent et Guillaume rentrait à Berlin, ce serait la reprise de la guerre générale à brève échéance. Qui donc rêve d'un pareil lendemain ?

INFORMATIONS

La Prusse s'entête à ne pas vouloir désarmer

Le « Lokal Anzeiger » apprend que le ministre prussien de l'intérieur élabore un mémoire destiné à prouver que l'armement de la police de sûreté est insuffisant.

Les mineurs anglais contre les volontaires

Les volontaires assurant le service des pompes d'épuisement dans les charbonnages du comté de Lenark ont dû, sous la menace d'un certain nombre de grévistes, cesser de travailler. Dans les mines de la vallée de Rondha (sud du Pays de Galles), tout travail a également cessé. Les pompes sont abandonnées.

Les Américains profiteront de la grève anglaise

Il ressort d'une déclaration faite par une association américaine de négociants en charbon, que le consul général des Etats-Unis à Rotterdam a câblé, mercredi, que les représentants américains du commerce des charbons, encouragés par les débouchés qui s'ouvrent depuis quelques semaines pour la vente du charbon américain, par suite des difficultés éprouvées actuellement dans les charbonnages anglais, ont décidé de former une vaste organisation en Europe.

Des stocks seront maintenus par cette organisation à Brème, Hambourg et autres ports allemands, ainsi que dans des centres hollandais, belges, suisses et français.

Au pays des Soviets

L'envoyé spécial du « Times » à Helsingfors, télégraphie : « On évalue à plus de 7.000 le nombre des hommes tués au cours des engagements qui eurent lieu récemment à Cronstadt. Les cadavres qui n'ont pu être ensevelis à cause de la glace, sont empilés dans la cour de l'hôpital de la marine, à Cronstadt. »

Des ouvriers en révolte tuent deux commissaires du peuple

A la suite de l'assassinat par les agents de la Tcheka de trois membres de l'Union professionnelle locale, les ouvriers des usines métallurgiques de Kamenkoye (département d'Iékaterinoslav) se sont mutinés, ont chassé les bolcheviks de Kamenkoye et ont arrêté la marche du dernier haut fourneau qui fonctionnait encore à l'usine dniproviennne. Au cours des combats sur le territoire de l'usine, les ouvriers ont tué les commissaires Issaïevitch et Verbitzky et se sont emparés de plusieurs mitrailleuses.

Le désastre grec en Asie-Mineure

Selon de nouveaux renseignements, l'échec des Grecs à Eski-Cheir prend des proportions d'un désastre. Les Grecs ont perdu 8.000 hommes et de nombreux officiers. Ce revers a produit à Athènes un grand abattement. Les causes du désastre sont attribuées à la méconnaissance véritable des forces kémalistes et à l'absence des officiers démissionnaires après le retour du roi Constantin.

Les Turcs avaient des uniformes français

Les journaux gouvernementaux hellènes, furieux de l'échec des troupes de Constantin, faisaient grand bruit autour de la soi-disant capture d'officiers français et italiens combattant avec les kémalistes. Le gouvernement dément ces assertions et dit que la présence d'uniformes français sur le front ennemi s'explique par ce fait que les Turcs ont capturé des dépôts français en Cilicie et y ont trouvé des uniformes qu'ils ont utilisés.

Traitements du Personnel de l'Enseignement

La commission sénatoriale de l'enseignement a entendu le ministre de l'instruction publique au sujet des traitements de l'enseignement primaire.

Après cette audition elle a décidé de maintenir les sommes arrêtées par elle dans une séance ultérieure et qui sont :
Instituteurs stagiaires, 4.500 francs.
Instituteurs titulaires : 6^e classe, 5.000 fr. ; 5^e classe, 5.700 fr. ; 4^e classe, 6.400 fr. ; 3^e classe, 7.100 fr. ; 2^e classe, 7.800 fr. ; 1^{re} classe, 8.500 fr.

La population des grandes villes

Les résultats du recensement du 6 mars donnent pour Bordeaux 268.702 habitants contre 261.678 en 1911. Le nombre des habitants a également augmenté à Marseille, à Lyon, à Nantes et à Paris : Marseille passe de 530.619 à 600.000 ; Lyon, de 532.796 à 572.483 ; Nantes, de 170.535 à 178.900 ; Le Mans, de 69.361 à 71.783.

Par contre, il y a un déchet assez important à Brest, qui, de 90.540 en 1911, descend à 71.773.

Sénat

Séance du 7 avril 1921

Dans la séance du matin, le Sénat reprend la discussion du budget de l'agriculture.

Les chapitres 27, 28 sont adoptés. Sur le chapitre 30, le crédit de 15 millions affecté aux subventions aux offices départementaux est porté à 17 millions. Les chapitres 30 et les chapitres suivants jusqu'au chapitre 77 sont adoptés.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat continue la discussion du budget de l'agriculture dont tous les chapitres sont votés.

Le budget des colonies est rapidement discuté et adopté.

Le Sénat discute le budget de la guerre. M. Lebrun fait connaître que le Gouvernement demande 5 milliards 900 millions. La Chambre a voté 4 milliards 500 millions. La Commission sénatoriale n'accorde que 4 milliards 100 millions.

M. Barthou, ministre de la guerre, fait diverses déclarations : il signale les mesures prises par lui pour la recherche des économies compatibles avec la sauvegarde de la défense nationale, et il se déclare partisan de la réduction du service militaire.

La discussion générale est close : les 5 premiers chapitres du budget de la guerre sont votés.

Séance du 8 avril 1921

Le Sénat reprend la discussion du budget de la guerre dont les divers articles sont adoptés.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat vote le budget des chemins de fer de l'Etat et discute le budget des P. T. T.

M. Pelisse déclare que les dépenses des P. T. T. s'élèvent à 1.689 millions, alors que les recettes ne sont que de 1.074 millions, soit une déficience de 615 millions.

Il s'élève contre les abus et réclame une réforme de l'administration postale.

CHRONIQUE LOCALE

APRÈS LE RECENSEMENT

Le Recensement de la population en France donne de tristes résultats. Des renseignements communiqués, il résulte que la crise de la dépopulation sévit dans presque tous les départements.

Le Lot, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, voit sa population diminuer de 30.672 habitants, depuis le recensement de 1911.

Si les chiffres donnés par le recensement sont strictement exacts, la situation est inquiétante.

Demain, de partout s'élèveront des cris d'alarme et il est certain que la dépopulation fera l'objet d'innombrables rapports qui seront lus, discutés dans les plus parlementaires et académiques assemblées.

Le mal n'est pas niable : il existe, il est flagrant. Mais, hélas ! il y a eu la

guerre : 1.500.000 hommes sont tombés. Et combien de mobilisés sont morts et meurent des suites de blessures, de maladies contractées au front ?

N'est-ce pas une des principales causes de cette dépopulation que constate le recensement de 1921.

Mais ce sont les petites cités, les campagnes qui souffrent le plus de cette dépopulation. Là, le recensement, facile à faire, a donné des résultats déplorables. Dans toutes les communes du Lot, la population a diminué, car toutes les communes ont à regretter la mort de plusieurs de leurs enfants.

Mais, il y a aussi l'exode des jeunes gens, des jeunes filles, vers les grands centres. On ne se trouve plus à l'aise dans les campagnes, aujourd'hui. Elles manquent de ce confort, de ces distractions que connurent pendant la guerre, ceux et celles qui ont travaillé dans les ateliers, dans les arsenaux des grandes villes.

Il était dur de revenir au village : les jeunes ont préféré rester dans les grandes villes, où la vie est plus large, plus libre.

Des mesures sont et restent à prendre si l'on veut que les campagnes, les petites cités ne soient pas désertées, car malgré les meilleures bonnes volontés, les projets élaborés, les promesses faites, les campagnes n'ont pas encore le strict minimum des avantages qu'offrent les grandes villes.

Dans le Lot, nous sommes aux premières pour le constater.

LOUIS BONNET.

L'heure nouvelle !

« Ventreux matin, les journaux publièrent ce fillet :

M. Alexandre Israël, député de l'Aube, avait adressé au ministre de l'instruction publique une question sur la possibilité de modifier l'heure de l'ouverture des classes dans les écoles.

M. Léon Bérard vient de lui répondre en ces termes :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les inconvénients qui résultent de l'avance de l'heure pour les enfants des campagnes se rendant à l'école. Vous estimez que ces difficultés seraient sans doute aplanies si l'entrée des classes pouvait être modifiée d'une heure.

J'ai l'honneur de vous faire connaître les prescriptions du règlement scolaire modèle permettent de donner à cette question une solution conforme à vos desirs. En effet, aux termes des dispositions de l'article C du règlement, « suivant les besoins des localités, les heures d'entrée et de sortie pourront être modifiées, sur la demande des autorités locales, par l'inspecteur primaire ».

Entre nous, amis lecteurs, c'est ce que vous croyez que ceux qui prennent des décisions dans le genre de celui qui a réglé l'avance de l'heure, savent toujours ce qu'ils font ?

Ce décret a été pris en dépit du bon sens, par de beaux messieurs qui ne savent pas à quelle heure se lève le soleil. Et ils sont tout étonnés lorsqu'on leur montre les inconvénients que provoque l'avance de l'heure pour les enfants qui ont une heure de chemin à faire pour aller à l'école : « Oh ! oh ! disent-ils, qu'on marche avec l'ancienne heure ! »

Il est vrai que dans nos campagnes on n'avait pas attendu l'autorisation de ces messieurs ; les pères et mères de familles, avec raison, ne laissent partir les enfants de la maison que lorsque le soleil est bien levé.

Mais que penser, tout de même, de cette réponse d'un ministre permettant un décret ministériel !

Ou ce décret est utile, et il faut le faire appliquer ; ou il est stupide, et alors, il faut le rapporter. Il est stupide, en effet. Le ministre le comprend aujourd'hui !

L. B.

Question au ministre des finances

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des finances si les adjudants retraités d'avant-guerre qui n'ont pas repris du service, avaient droit à l'allocation de cherté de vie servie sous le taux de 20 fr., puis de 60 fr. par mois et s'ils peuvent, le cas échéant, être tenus de rembourser les sommes qu'ils avaient ainsi perçues.

Réponse. — Le bénéfice d'une allocation temporaire de 30 fr. par

